



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Mesdames et Messieurs les professeurs
s/c de Madame la directrice académique de la Haute-Saône
Ecoles publiques et privées

Besançon, le 6 septembre 2017

Comité
académique du
centenaire

**Objet : cycle commémoratif du Centenaire de la Première Guerre mondiale & Prix
pour l'enseignement de l'histoire de la Shoah.**

Dossier suivi par
Olivier APOLLON
IEN EG
Référént mémoire
et citoyeneté

Téléphone
03 81 65 74 51
06 76 62 99 13
Fax
03 81 65 74 49
Mél.
comite.centenaire
@ac-besancon.fr

10, rue de la
Convention
25030 Besançon
cedex

1- Centenaire de la Première Guerre mondiale : procédure de labellisation et de subvention
des projets pédagogiques pour l'année scolaire 2017-2018.

Les projets scolaires de l'année 2018 s'appuieront sur un nouveau calendrier commémoratif, articulé autour de la reprise de la guerre de mouvement et de la Seconde bataille de la Marne, mais aussi des perspectives de sorties de guerre. Il est à noter que cette dernière question et les perspectives commémoratives du 11 Novembre 2018 apparaîtront centrales dès l'année scolaire prochaine, comme un thème pédagogique majeur, en lien avec la problématique de mise en mémoire de la Grande Guerre. La Mission du Centenaire a souhaité depuis 2012 proposer une action pédagogique largement pluridisciplinaire, propice aux projets conduits dans le 1^{er} degré.

1.1. Des axes majeurs mais non exclusifs pour 2018

- L'expérience combattante dans la nouvelle guerre de mouvement

Le premier thème possible s'inscrit dans la problématique de l'expérience combattante. Les armées en présence dans cette année 1918 n'ont plus rien à voir avec celles de 1914, et la reprise de la guerre de mouvement aboutit à des niveaux de pertes très élevés.

- La guerre internationale des Nations

Avec l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique, le champ de bataille du front Ouest s'internationalise un peu plus. Les 14 points du Président Wilson de janvier 1918 mettent en avant le principe des nationalités.

- La société française à l'épreuve de la guerre longue

Le troisième thème qui pourrait être suivi en 2018 s'inscrit dans une lecture plus sociale de la guerre : comment la société française tient, sur le plan moral, politique et économique, alors que les pénuries s'accroissent et que la reprise des offensives allemandes ramène le front à quelques centaines de kilomètres de Paris ?

- Les sorties de guerre

L'année scolaire 2017-2018 pourrait être également mise à profit pour commencer à traiter de la question des sorties de guerre et du retour endeuillé à la paix.

Cela pose la question du rôle de la commémoration dans l'entretien de la paix, en France, en Europe et dans le monde. Ainsi, la mise en mémoire de la Première Guerre mondiale prendrait toute sa place dans son apprentissage scolaire, à travers l'étude des représentations sociales de la guerre dès 1918-1919, la vague de construction des monuments aux morts et des cérémonies commémoratives (tombeau du Soldat Inconnu), et jusqu'à nos jours, à travers l'organisation des cérémonies du Centenaire.

Indépendamment de ces propositions, **aucune restriction thématique ou chronologique**

ne préside à la politique de labellisation de la Mission du Centenaire et la Première Guerre mondiale dans son ensemble continue à être commémorée.



A cette fin, vous trouverez en annexe de ce courrier, les documents nécessaires (centenaire_annexe_1 et 2) pour cette **demande de labellisation** qui sera à transmettre au comité académique (comite.centenaire@ac-besancon.fr) **au plus tard le 27 octobre 2017** (retour des annexes 1 et 2 dont le budget détaillé). Le comité portera un avis sur ces projets et le transmettra à la mission du centenaire chargée de la labellisation.

Par ailleurs, les projets labellisés pourront éventuellement recevoir un soutien de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale en complément des financements traditionnels.

2/2

2 - Prix Annie et Charles Corrin pour l'enseignement de l'histoire de la Shoah.

Le Prix Annie et Charles Corrin pour l'Enseignement de la l'Histoire de la Shoah est l'occasion pour tous de travailler pour la Mémoire et l'Histoire et d'œuvrer contre la falsification, la banalisation et l'oubli de la Shoah.

Le Jury récompense chaque année un travail pédagogique réalisé par des élèves ou des jeunes dans le cadre d'un établissement scolaire, ou d'une association, autour de l'histoire de la Shoah. Toutes les classes peuvent concourir : des classes de primaire aux classes de l'enseignement supérieur.

Les travaux sont présentés par le(s) professeur(s) ou tout adulte responsable du projet. Les travaux peuvent avoir été réalisés l'année de la candidature ou les années précédentes, sans limite de temps. Il n'y a aucune restriction quant à la forme que peuvent prendre les travaux. S'il s'agit de documents papier, ils doivent impérativement être dactylographiés.

La date limite de réception des dossiers est fixée chaque année au 19 novembre. Le Jury se réunit au mois de décembre. L'inscription se fait en ligne sur le site du Prix Annie et Charles Corrin pour l'Enseignement de la l'Histoire de la Shoah à l'adresse suivante : <http://www.prixcorrin-fsju.org/>

Le référent mémoire et citoyenneté
Olivier APOLLON